



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

Direction départementale  
de la protection des populations

Service de la sécurité  
de l'environnement industriel

Affaire suivie par Michèle Berrard  
Téléphone : 02.38.42.42.78  
Courriel : michele.berrard@loiret.gouv.fr  
Réf : casparcas/Arefim/notification arrêté exploitant

**Monsieur le Directeur  
société AREFIM  
26-28, rue Buirette  
51100 REIMS**

ORLÉANS, LE

**- 3 JUIN 2020**

Monsieur le Directeur,

Vous trouverez, ci-joint, l'arrêté préfectoral pris suite à votre saisine de l'autorité environnementale pour une demande d'examen au cas par cas enregistrée sous le numéro **045-2020-005**.

Les délais et voies de recours sont indiqués dans ledit arrêté.

Votre projet d'extension de l'entrepôt logistique est donc dispensé d'une évaluation environnementale, au regard des dispositions de l'article R.122-2 du Code de l'environnement.

Toutefois, votre projet nécessite le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale avec étude d'incidence en application de l'article R.181-14 du code de l'environnement.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à mes sentiments les meilleurs.

**Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,**

**Thierry DEMARET**

**Copie transmise pour information à :**

- M. le Maire de VENNECY
- M. l'Inspecteur de l'environnement en charge des Installations Classées (DR.E.A.L. – U.D. 45)